

# Comment **améliorer** la visibilité des actions de mon EPN au sein de ma collectivité

Dans cette fiche, vous trouverez les éléments clefs permettant à votre EPN d'être mieux connu et reconnu par les collectivités territoriales qui vous entourent.

## **Proposer une présence sur les outils de communication de la collectivité**

Faire parler de votre EPN dans les publications de votre collectivité (bulletin municipal, lettre de l'intercommunalité, etc.) assure une meilleure reconnaissance de votre structure tant par les citoyens que les acteurs de la collectivité. Il s'agit non seulement d'y présenter le rôle de l'EPN et d'indiquer le plan d'accès et les horaires d'ouverture, mais surtout de communiquer régulièrement autour d'une activité, d'un projet ou d'une manifestation. Il est donc important d'envoyer des informations sur les actions et événements organisés par votre EPN aux personnes en charge des publications de la collectivité, en général le service communication quand il existe.

Proposer que soit présenté votre EPN, son bien-fondé et ses activités sur le site web de la collectivité est déterminant pour faire connaître votre EPN auprès du public mais également être reconnu comme service à part entière par la collectivité. Pour cette dernière, il permet d'enrichir son site en présentant un nouveau service à la population et également de valoriser ainsi son effort en matière d'initiation de ses administrés aux outils numériques.

La publication d'articles dans la presse locale peut également renforcer la reconnaissance du rôle de l'EPN par les collectivités, la plupart d'entre elles réalisant une revue de presse sur les actions concernant leur territoire. L'envoi de communiqués de presse aux journalistes est donc à envisager lors de l'organisation de manifestations pouvant conduire à la rédaction d'un article dans la presse.

## **Etre présent dans la communication institutionnelle et sur la signalétique municipale**

Il faut envisager a minima la mise à disposition d'un dépliant présentant l'EPN dans les lieux importants de votre commune notamment en mairie et la présence dans l'annuaire des services municipaux ou intercommunautaires.

L'utilisation des logos de vos collectivités partenaires renforce la légitimité de votre EPN : elle doit faire l'objet d'un accord de leur part.

Il est également possible de travailler avec la municipalité sur la présence de votre EPN dans la signalétique urbaine (présence sur le mobilier urbain, panneaux d'orientation, panneaux d'affichage, etc.).

## **Faire connaître et valoriser les actions conduites en partenariat**

Il est important de mettre en avant auprès des élus et des agents territoriaux le dynamisme de votre EPN. Il convient d'insister plus particulièrement sur les actions menées sur les thématiques prioritaires de la collectivité et celles qui répondent directement aux besoins des habitants. Leur valorisation peut s'appuyer sur la rédaction et l'envoi d'une fiche pratique qui reprend les principaux contenus, une présentation des habitants impliqués, les partenaires associés et les résultats obtenus.

Il est toujours recommandé de mettre en avant les partenariats locaux en affichant le nom de la structure et son logo sur les documents publiés par

vosre EPN (rapport d'activité, bilan, fiche pratique, site web, etc.). A l'inverse, proposez que votre logo soit présent dans les publications de vos partenaires. Cet échange vous permet d'être mieux repéré par les acteurs de votre territoire.

L'inscription et la participation de votre structure au sein d'un réseau d'espaces, qu'il soit national ou territorial, concourent au développement de l'EPN en favorisant les échanges et le partage d'expériences et d'informations entre animateurs. Une participation active au sein d'un réseau constitue un moyen de se faire connaître avec des retombées positives tant pour l'espace que pour la commune. Il s'agit donc aussi pour votre EPN et votre collectivité d'une manière de communiquer sur votre démarche et vos projets.

## Proposer des services à la collectivité

N'hésitez pas à proposer l'organisation d'actions de sensibilisation en direction des élus ou des agents, par exemple des stages d'initiation aux outils numériques (tels que les blogs politiques, le vote électronique, les outils de l'administration électronique, etc.).

Plus globalement il est intéressant de faire visiter votre EPN aux différents agents territoriaux pour qu'ils s'approprient les possibilités d'intervention au service des politiques publiques dont ils ont la charge.

Enfin, mettre à disposition vos ressources humaines et techniques à l'occasion d'évènements organisés par la collectivité qui sont en rapport avec votre activité, sera toujours appréciée et contribuera à valoriser votre EPN sur le territoire.

## 3 questions à se poser

- Est-ce que mon EPN est bien présenté sur le site de ma collectivité ?
- Ai-je une identité visuelle (logo, charte graphique, etc.) qui me permet d'être reconnu sur les documents de mes différents partenaires ?
- Comment mon EPN est présent dans la signalétique municipale ?

### En savoir plus...

Guide « Comment faire connaître son lieu d'accès public à Internet »

**Exemple de communication** d'un EPN sur le site de la communauté de communes : espace Cybercentre / Cyber-base du Pays du Vignoble Nantais

Toutes les ressources sont accessibles en ligne sur : [www.creatif-public.net](http://www.creatif-public.net) ou [www.cyber-base.org](http://www.cyber-base.org)

